



## Conseil général de Brot-Plamboz

### PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 8 décembre 2025 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

**Président :** M. Romain Currit, président.

#### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2025.
3. Budget 2026 :
  - a) présentation du budget ;
  - b) rapport de la Commission financière.
4. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal :
  - a) présentation du Conseil communal ;
  - b) rapport de la Commission financière.
5. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

#### **1. Appel**

Treize membres du Conseil général sont présents.

Sont excusés : MM. Hervé Maire et Guillaume Zwahlen.

#### **2. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2025**

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 est accepté sans aucune modification.

#### **3. Budget 2026**

##### *a) Présentation du budget*

L'administratrice communale présente les tableaux relatifs au budget 2026 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, le budget 2026 se présente ainsi :

##### **Compte de résultats**

|                                                                | Fr.              |
|----------------------------------------------------------------|------------------|
| Charges d'exploitation :                                       | 1'553'812.—      |
| Revenus d'exploitation :                                       | — 1'414'360.—    |
| Résultat des activités d'exploitation :                        | 139'452.—        |
| Résultat provenant de financements :                           | — 6'123.—        |
| Résultat extraordinaire :                                      | — 10'240.—       |
| <b>Total du compte de résultats / <u>Déficit présumé</u> :</b> | <b>123'089.—</b> |

##### **Compte des investissements**

A ce stade, aucun investissement n'est prévu au budget 2026.

Aucune question n'est posée par rapport au budget 2026.

#### *b) Rapport de la Commission financière*

Son président, M. Christophe Perret, fait part de son rapport. La Commission financière s'est réunie le 19 novembre 2025 et a accepté à l'unanimité le budget 2026 tel qu'il a été présenté et suggère au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte le budget 2026 et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.*

#### **4. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal**

##### *a) Présentation du Conseil communal*

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

##### *b) Rapport de la Commission financière*

M. Christophe Perret rapporte que, lors de sa séance du 19 novembre 2025, la Commission financière a dû se prononcer sur l'arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal, l'a accepté à l'unanimité et conseille au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte l'arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal, à l'unanimité des membres présents.*

#### **5. Divers**

- M. Christian Jeanneret demande si la commune a le choix de rallumer l'éclairage public ou non. C'est par rapport au passage pour piétons qui doivent, selon la loi fédérale, être éclairés la nuit. Tant que les lampadaires servant aux passages pour piétons ne sont pas équipés d'un système pour rester éclairés la nuit en dehors des autres lampadaires, la commune devra rallumer ses lampadaires la nuit. On attend encore de voir si le canton va allonger sa dérogation.
- M. Christian Jeanneret veut remercier le Conseil communal d'avoir fait venir le Service des ponts et chaussées (SPCH) pour faire démonter les chicanes qui étaient à l'essai le long de Brot-Dessus. M. Nicolas Ducommun relève que ces chicanes n'apportaient rien de bien, au contraire. M. Dominique Flückiger, du SPCH, a admis que ce système n'est pas possible pour la traversée de Brot-Dessus car il n'y a pas assez de circulation. Maintenant, on est devant un problème. Il y aura de toute façon deux ilots aux entrées du village et il faut rester à 50 km/h. C'est la police qui décide pour la pose d'un radar fixe. En France, le plus qu'on voit ce sont des feux, dit M. Christophe Perret. Il lui est répondu que des feux coûtent Fr. 150'000.— et pour les radars c'est encore plus cher. Le SPCH a compris qu'il ne faut pas prévoir des arrêts de bus pour gros bus mais pour des minibus. M. Nicolas Ducommun dit qu'il faut que l'on trouve une solution. Lorsque l'ilot de Verschez-Charrue sera construit, ce sera limité à 60 km/h jusqu'à Brot-Dessus. M. Nicolas Jeanneret a vu aux Breuleux des bosses avec des dessins en triangle dessus et le Conseil communal veut en parler avec le SPCH. M. Thierry Huguenin propose de poser un radar fixe. M. Philipp Gehri en a parlé avec M. Steve Varin, chef du poste de police de proximité du Locle qui n'est pas pour ces radars. Il faut que la commune contacte la police plus souvent pour demander de poser des radars mobiles. Il faudrait faire un genre de planning pour Brot-Dessus et Les Petits-Ponts et durant les heures de pointe. Le policier lui a dit que pour lui la limitation à 40 km/h ne sert à rien. Pour une limitation à 30 km/h, il faut de toute façon mettre des ralentisseurs. M. Christian Jeanneret relève qu'on a un trottoir tout le long de Brot-Dessus et qu'il faut faire respecter le 50 km/h. Pour lui, il faudrait mettre un radar à chaque entrée du village. Il estime que l'on peut choisir vu que l'on paye. Le feu provoquerait le problème des véhicules qui s'arrêtent et repartent. Les ilots aux entrées du village seront obligatoires. Ils seront accessibles pour les grands véhicules. Le Conseil communal fera au mieux.
- M. Nicolas Jeanneret relève qu'on amortira la révision du PAL dès 2026. Le dossier du PAL est au Service juridique cantonal pour décisions par rapport aux oppositions.

- M. Nicolas Ducommun parle des deux chemins de La Plature qui seront à refaire. On verra avec quel procédé les réparer et lequel sera refait en premier.
- M. Didier Sonderegger informe qu'en 2025 124 m<sup>3</sup> de bois de service ont été vendus et peu de bois de feu.

Concernant les déchets, rien à signaler.

- M. Ralph Grobe signale que le réservoir communal d'eau de Jogne a reçu la foudre en juin dernier et que l'installation électrique ainsi que le compteur principal ont été abîmés. Viteos a pris à sa charge tous les frais de réparation.

Zmoos a fait un devis pour un montant de Fr. 141'000.— qui concerne le remplacement de la conduite d'eau propre de Jogne jusqu'à Brot-Dessus. A discuter au sein du Conseil communal.

Viteos nous a informé que du 24 novembre jusqu'au 18 décembre 2025 environ, l'eau vient de l'installation du SIVAMO car ils sont en travaux à l'usine des Moyats. Il y aura encore d'autres travaux plus tard.

- M. Philipp Gehri indique que la visite annuelle de certains bâtiments de la commune par la Commission du feu aura lieu le 13 décembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 30 et une collation est servie sur place.

#### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :  
Noémie Grezet

Le président :  
Romain Currit